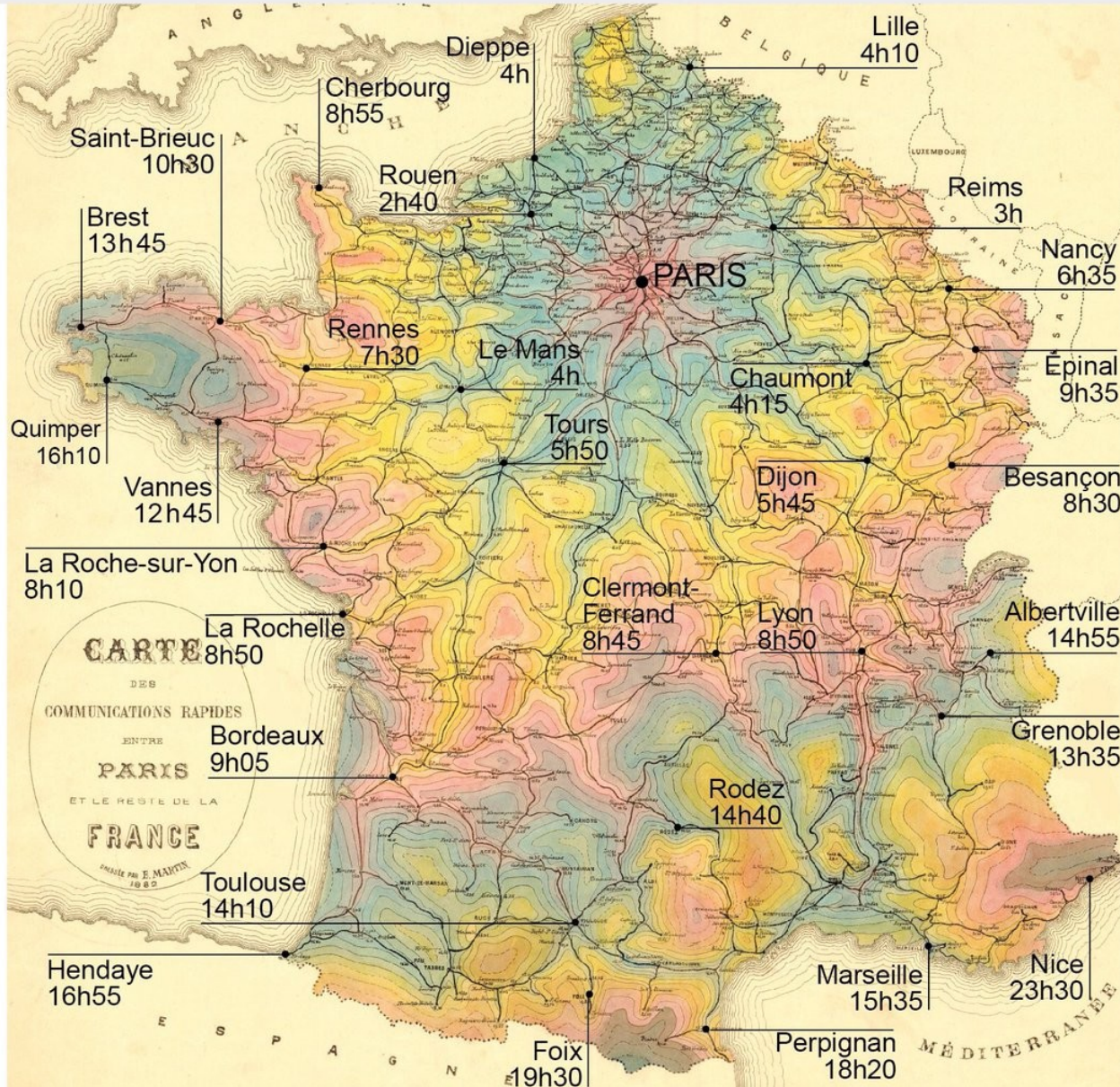


***IE ET COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES :  
DES STRATÉGIES INNOVANTES  
POUR UNE MEILLEURE  
VALORISATION DES  
TERRITOIRES***

# ***PRÉSENTATION DE LA SITUATION***

Les temps les plus courts pour rallier Paris aux villes françaises, par les chemins de fer, selon la « carte des communications rapides en 1882 ».







# MONDIALISATION ET TERRITOIRES



Les collectivités territoriales ne sont-elles pas à rebours de la mondialisation ?

L'émergence des CT s'accompagne d'une transformation des États qui se déconcentrent ou se décentrent.

Se pose la question des richesses, de leur mobilité dans un contexte de mondialisation.

Un vide administratif risque-t-il d'apparaître, aggravé par une certaine fracture numérique ?

 **ÉCOSSE**

Un référendum s'est tenu en 2014 (victoire du non à 55%). Suite au Brexit, la décision d'organiser un nouveau scrutin pourrait intervenir à l'automne 2018.

 **ILES FÉROË (Danemark)**

Un référendum sur le droit à l'autodétermination se tiendra le **25 avril 2018**.

 **FLANDRE**

Le premier parti néerlandophone, le N-VA, militera en faveur du confédéralisme après les élections législatives de 2019.

 **PAYS BASQUE**

Autonomie depuis 1979. L'ETA a officiellement déposé les armes en avril 2017.

 **CATALOGNE** Région autonome.


Les indépendantistes au pouvoir menacent de proclamer unilatéralement l'indépendance après le référendum qu'ils ont organisé dimanche **1<sup>er</sup> octobre 2017**, illégalement.



**CORSE** Les nationalistes contrôlent l'Assemblée corse et comptent 3 députés sur 4. Ils revendiquent une autonomie élargie.

Pays membres de l'Union européenne dont...

-  3 États fédéraux
-  1 État régional\*

 Territoires où des référendums ont ou vont être organisés

 **NOUVELLE-CALÉDONIE**

Territoire français (hors UE). Référendum d'autodétermination en **novembre 2018**, vingt ans après l'Accord de Nouméa.

 **LOMBARDIE ET VÉNÉTIE**

Référendum consultatif sur une plus grande autonomie le **22 octobre 2017**.

\*Espagne : les régions qui le souhaitent disposent d'une grande autonomie mais ne disposent pas du pouvoir judiciaire.



# Independence Day

Text and graphics: Theo Deutinger, Filip Ciech and Lucia de Usora

Throughout history, the borders of Europe have constantly changed. Unfortunately, shifting borders are usually the outcome of conflict, as exemplified by the dissolution of Yugoslavia. Yet armed conflict is avoidable, as shown by the emergence of the post-Soviet states and the peaceful divorce of Czechoslovakia in 1993. Just a year ago, one might have thought that a more mature world was evolving – one in which the pursuit of sovereignty could be settled without gunfire – but in light of the war in Ukraine and ISIL's desire for an Islamic caliphate, global sanity seems more unachievable than ever.

The concept of nation-state sovereignty began with the Peace of Westphalia in 1648 and is based on territoriality and the absence of a role for external agents in domestic structures. In 1648 the world consisted of some 80 sovereign states, a number that had declined to about 70 at the end of the 19<sup>th</sup> century, when it began to grow again. Today's world comprises 206 sovereign states.

Together with the rise of the modern state, the accuracy of national boundaries increased as well, thanks to modern surveying techniques (triangulation) and the consequent production of highly detailed maps. Precisely drawn borders have not led to greater stability, however, but to even more sensitivity among nations. A study of the number and size of nation states concludes that one result of democratization and economic integration is ever more countries.<sup>1</sup> As Marshall McLuhan points out in *The Gutenberg Galaxy*, literacy is another determining factor, as most states that have formed over the past 150 years have appeared along language lines, and people who can read and write are aware of the cultural impact of word-based communication.<sup>2</sup>

The collapse of hegemonic empires has also served as midwife at the birth of nation states. The end of the Roman Empire marked an increase in the number of European states, which had risen from 37 to 114 by 1300, a development comparable to the proliferation of sovereign states in East-Central Europe since the fall of the Communist regime.<sup>3</sup> The process of autonomy has slowed down but not halted; in Western Europe it is fed by subsidies from the European Union, and in Eastern Europe it is triggered by Russia's autocratic government. Both systems have an expiration date and should be prepared for a higher diversity of sovereign states. It is to be hoped that, at the very least, the nations of Western Europe understand the concept of a peaceful divorce and the need to respect another's point of view.

1. Alberto Alesina and Enrico Spolante, 'On the Number and Size of Nations', *The Quarterly Journal of Economics*, Vol. 112, No. 4 (Nov. 1997)  
2. Marshall McLuhan, *The Gutenberg Galaxy*; The University of Toronto Press, 1962  
3. Chiu Yu-Ko, Mark Koyama and Tsun-Hwee Eng, 'Unified China and Divided Europe', June 2014

1. Asturias
2. Cantabria
3. Basque Country
4. La Rioja
5. Aran Valley
6. Andorra
7. Free County
8. Alsace
9. Jura
10. Switzerland
11. Savoy
12. Aosta Valley
13. Liguria
14. Ticino
15. Lombardy
16. Liechtenstein
17. South Tyrol
18. Veneto
19. Friuli-Venezia Giulia
20. Istria
21. Republika Srpska
22. Bosnia-Herzegovina
23. Montenegro
24. Sandžak
25. Kosovo
26. Predevo Valley
27. Republic of Macedonia
28. Northern Epirus
29. Schleswig-Holstein
30. Akydia
31. Karachay-Cherkessia
32. Abkhazia
33. Kabardino-Balkaria
34. South Ossetia
35. Ingushetia
36. Chechnya
37. Dagestan
38. Adjarra
39. Nagorno Karabakh
40. Tayik-Mughan



# MONDIALISATION ET CITOYENS



Le cyberspace a engendré un nouveau rapport au temps et a modifié radicalement les structures classiques.

Pourtant, une exigence de proximité et de repères demeure.

La mobilité des citoyens est un sujet actuel : stabilité ou mobilité (traders et Brexit) ?

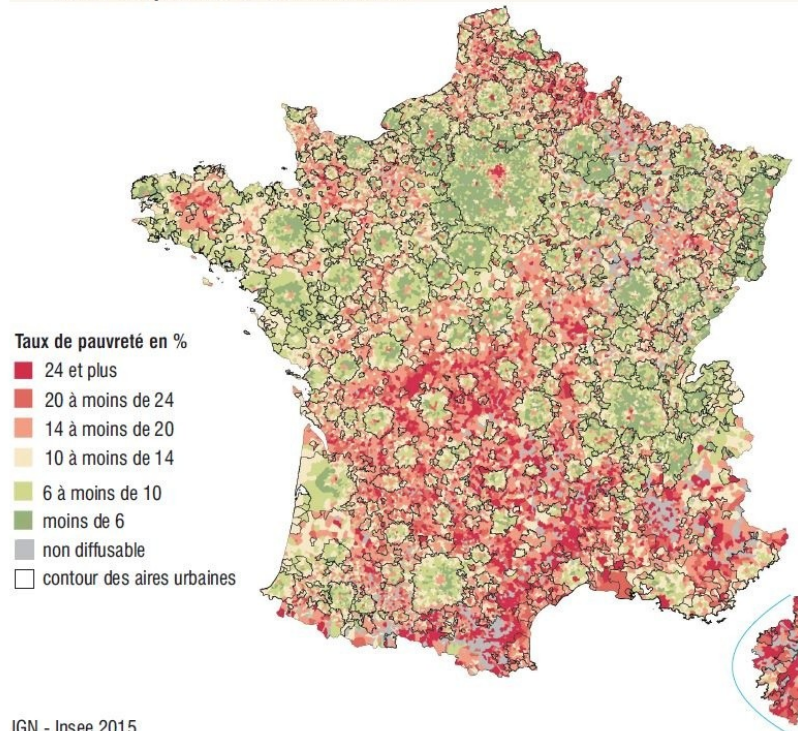
Internet est la caisse de résonance des mouvements de rébellion ou de révolte (Printemps arabes, Iran 2017).



# TERRITOIRES ET CONCURRENCE

2

Taux de pauvreté communaux



IGN - Insee 2015

Source : DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012.

Les territoires sont en concurrence pour attirer :

- des richesses ;
- des habitants.

L'IE est une méthode efficace pour résoudre ces équations.

Elle doit être utilisée en la transposant de l'entreprise à la collectivité territoriale.

*CENTRALISATION,  
DÉCENTRALISATION,  
DÉCONCENTRATION*

# UN PERPÉTUEL BALANCIER



Une organisation territoriale instable entre centralisation jacobine et décentralisation sous les auspices de l'État

- pose la question de la répartition des compétences entre les élus et le préfet ;
- JP Worms « *Le préfet et ses notables* ».

Open data oblige à publier des données jusque là peu diffusées.

La question de la propriété des données (et de la souveraineté numérique) se pose également aux collectivités.

Quel rôle de l'UE ?

***L'INFORMATISATION DES  
COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES***

**Elus 2.0**



# ***COLLECTIVITÉS ET SYSTÈME D'INFORMATION***



Une évolution rapide a eu lieu, poussée notamment par l'avènement de la bureautique.

La direction des systèmes d'information des collectivités territoriales affronte plusieurs problèmes :

- un positionnement paradoxal ou peu clair ;
- une certaine hétérogénéité (taille, compétences internes...) ;
- les défis à relever sont pourtant nombreux (qualité de service, modernité, sécurité...).

Faut-il mutualiser les DSI et RSSI entre collectivités ?

# *LES TRAITEMENTS DE DONNÉES*

# ***LES TRAITEMENTS DE DONNÉES SPÉCIFIQUES***



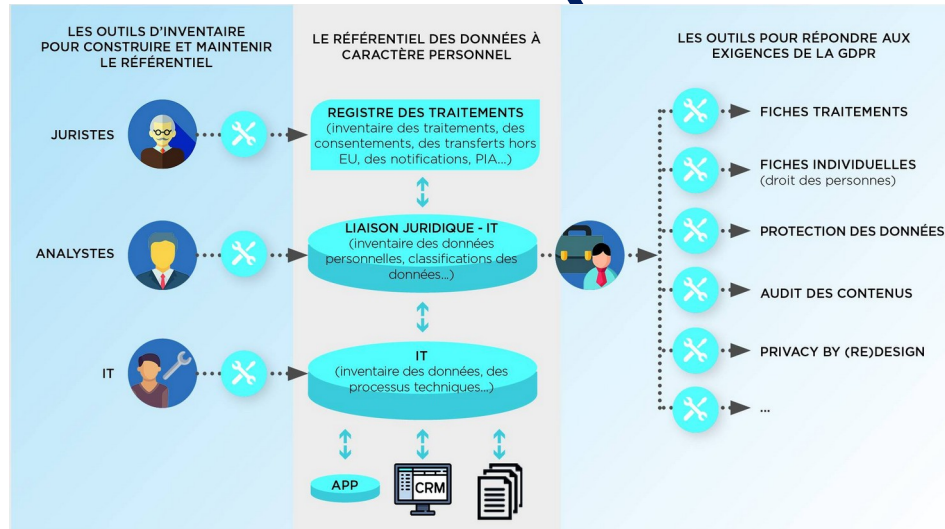
Les traitements à caractère administratif :

- état-civil ;
- listes électorales ;
- systèmes d'information géographiques ;
- fichiers de communication.

Les traitements à caractère social :

- prestations aux administrés ;
- demandeurs d'emploi ;
- logements vacants ;
- associations subventionnées.

# LES TRAITEMENTS DE DONNÉES SPÉCIFIQUES



Les nouveaux types de traitement :

- suivi de l'assiduité scolaire ;
- demandes d'attestation d'accueil ;
- vidéo surveillance ;
- biométrie.

Les principes à respecter

- finalité ;
- proportionnalité ;
- respect des droits individuels ;
- le droit d'opposition.

Application du RGPD depuis le 5 mai 2018

Règlement Général  
de Protection des  
Données





# *L'ARCHIVAGE*

# DÉFINITION



*Article 1 loi du 3 janvier 1979 : les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et par tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité.*

L'archivage est donc l'ensemble des actions, outils et méthodes mis en œuvre pour conserver à moyen ou long terme des informations dans le but de les exploiter.

# PRINCIPES



La *valeur probante* : dans ses aspects juridiques, l'archivage est lié à la question de la preuve. Il faut donc conserver tous les actes (au sens large) nécessaires à la justification des droits jusqu'à l'expiration du délai de prescription.

Principe du *droit à l'oubli* : la conservation des données personnelles ne doit pas excéder ce qui est nécessaire à la finalité du traitement. La destruction de la donnée personnelle après un certain délai est rendue obligatoire par la législation (art. 226-20 CP).

# *SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES*



# LES SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES TERRITORIAUX

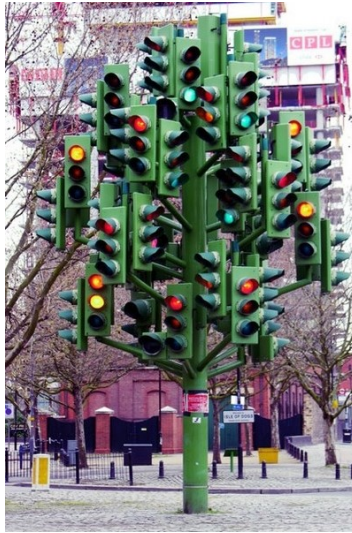
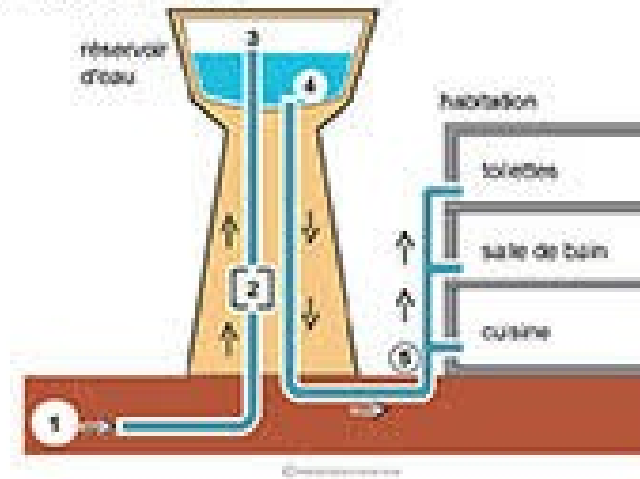


Schéma d'un château d'eau



Plusieurs systèmes électroniques se sont insérés dans la vie quotidienne : feux de signalisation, objets connectés, immeubles « intelligents », éclairage public, distribution de l'eau, traitement des déchets, gestion des réseaux électriques.

Pose la question de la sécurisation des échanges électroniques ainsi que de la fiabilisation de la conservation des données.

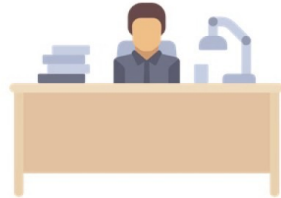
Y a-t-il une gestion des droits d'accès (par fonction et dans le temps) ?

# *L'ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE*

# L'ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE

## Définitions

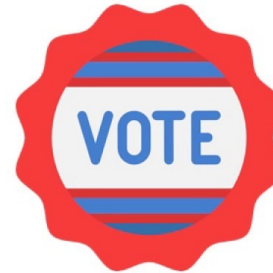
- E-administration
- E-développement
- E-démocratie



Amélioration des services



Lever de développement



Amélioration des modes de

L'administration électronique est une évolution indispensable résultant de la numérisation des échanges, de la facilité d'accès à l'information, et de l'augmentation des capacités informatiques et techniques.

Son enjeu principal réside dans le maintien de l'attractivité du territoire.

Elle exige un équipement des territoires afin de les maintenir dans la course.

Se pose la question des « *indigènes du numérique.* »

# L'ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE



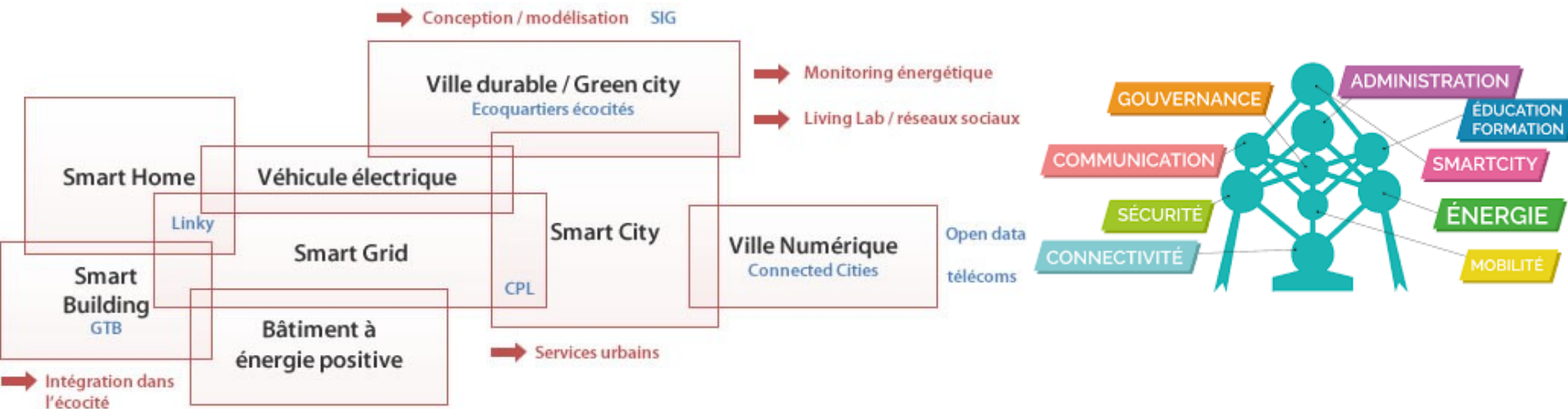
Le rôle des collectivités territoriales sera de répondre en première ligne aux sollicitations fortes et diversifiées des citoyens.

*Mégalis Bretagne en 3 points. Notre syndicat mixte regroupe 64 membres qui représentent 1233 communes bretonnes; Il est en charge de l'animation et de la gestion du projet Bretagne Très Haut Débit... .. et également du développement des usages des réseaux de communication électronique et de l'administration.*

Le projet « e-bourgogne » est une action expérimentale du programme ADELE. Cette plate-forme propose des services fournis par diverses collectivités. Une salle des marchés publics est opérationnelle depuis le 1er janvier 2005. Elle permet à près de 1400 entités publiques de mettre en ligne leurs appels d'offres. Les entreprises référencées passent par cette salle pour consulter ce qui les concerne et peuvent même recevoir directement les informations par fax ou mail, dès qu'une nouveauté est mise en ligne, et faire leur réponse par mail.



# LA SMART-CITY



L'administration électronique trouvera son achèvement dans la *smart-city* ou ville intelligente.

La *smart-city* est une ville dans laquelle tous les services sont intégrés.

Les élus devront à la fois gérer la ville, mais aussi anticiper ses besoins et agir de manière proactive pour éviter les problèmes.

Ils passent ainsi de la gestion de crise (réactive) à l'anticipation-évitement des problèmes (proactive).

C'est non seulement un changement de façon d'agir mais aussi un changement de culture.



# LA SMART-CITY



Songdo est une *smart-city* de Corée du sud créée comme telle. Dans les tuyaux depuis la fin des années 1970, Songdo n'est en fait pas officiellement une ville. Plutôt le quartier en éternel développement de la métropole portuaire d'Incheon, juxtaposée à l'ouest de Séoul et surtout célèbre pour son immense aéroport.

*« Avant d'emménager à Songdo, j'ai vécu au Brésil, au Royaume-Uni et au Japon, et je trouve ce système parfait parce que je peux laisser mes enfants jouer dehors en toute sécurité. Les gens qui vivent ici placent la question de la sécurité avant celle de la vie privée, et je les comprends ».*

Le développement de la smart-city passe par la prise en charge de certains coûts par les consommateurs eux-mêmes.





# LA SMART-CITY



225 maires représentant des villes de plus de 30.000 habitants aux quatre coins des États-Unis ont décidé de s'unir contre les hackers. Ils ont signé une résolution intitulée *«Opposition au paiement d'une rançon aux auteurs d'une attaque ransomware»*.

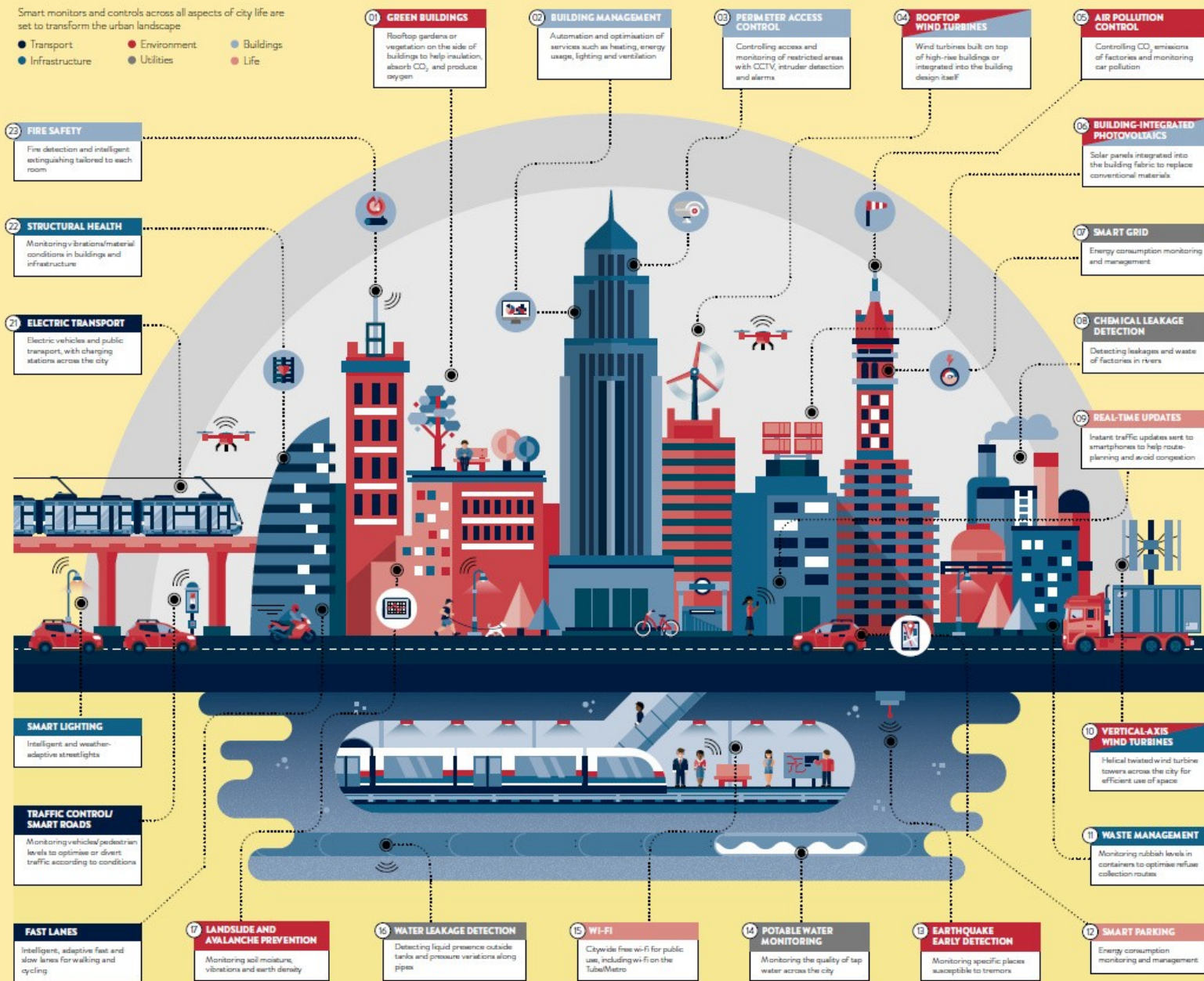
En 2019, la ville de Salt Lake en Floride a cédé en acceptant de payer 43 bitcoins, l'équivalent de 391.000 euros. Les représentants de la municipalité de Baltimore, qui ont refusé de payer les pirates, affirmaient début juin que l'attaque lui avait déjà coûté 18 millions de dollars. Ils étaient entre autres incapables d'encaisser certains impôts locaux dont le transfert ne se fait que par voie informatique.

En juin, Sarrebourg a dû lutter contre un rançongiciel qui a chiffré une partie de ses données. Son auteur réclamait 7,6 bitcoins, l'équivalent de 53.400 euros à l'époque.

# SMART SOLUTIONS FOR SMART CITIES

Smart monitors and controls across all aspects of city life are set to transform the urban landscape

- Transport
- Environment
- Buildings
- Infrastructure
- Utilities
- Life



# *LES RISQUES JURIDIQUES*



# ***LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL***



**CNIL** 

*Données personnelles :  
vous avez des droits !*

Loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 vise à encadrer le recueil des données à caractère personnel.

La loi définit et encadre la pratique en créant une autorité administrative indépendante (CNIL).

Elle vise à protéger les personnes et impose des obligations au responsable du traitement.

La CNIL a pour missions l'information, le contrôle (usage et droits d'accès) et a instauré un correspondant informatique et libertés dans les entreprises.

# La Check-List du RGPD

## 5 points de contrôle pour évaluer son niveau de conformité

### 1. RGPD SUIS-JE CONCERNÉ PAR LE RGPD ?

- S'agit-il d'un traitement de données personnelles ?
- Suis-je un responsable de traitement ? Un sous-traitant ?
- Un co-responsable ?
- Le règlement européen m'est-il applicable ?

### 5. INTERNATIONAL COMMENT GÉRER LES FLUX INTERNATIONAUX ?

- Information renforcée des personnes concernées.
- Contrat pour encadrer les flux transfrontières ?
- Mise en place de «Binding Corporate Rules» (BCR) ?

### 2. DOCUMENTATION ET ANALYSE D'IMPACT QUE FAIRE EN INTERNE ?

- Principe d'*accountability* : procédures internes et politiques de traitement des données + mesures techniques et organisationnelles + process d'audit et de vérification de leur application.
- Mise en place d'un registre (obligatoire dans la plupart des hypothèses)
- Traitements particuliers ? Données sensibles ? Traitements soumis à analyse d'impact ?
- Faut-il désigner un Délégué à la protection des données ou *Data Protection Officer* (DPO) ?
- Quelles mesures de sécurité mettre en place ?

### 4. INFORMATIONS OBLIGATOIRES QUELLES INFORMATIONS À COMMUNIQUER ET COMMENT ?

- Identité du responsable de traitement, finalité du traitement et fondement, durée de conservation, droits des personnes concernées...
- Modalités de communication des informations ?

### 3. COLLECTE QUELS PRINCIPES À RESPECTER ?

- La collecte est-elle licite ?
- La collecte est-elle loyale ?
- Application du principe de minimisation des données
- Application du principe de limitation des finalités
- Quelle durée de conservation ?
- Application des principes de *Privacy by design* et *Privacy by default*.

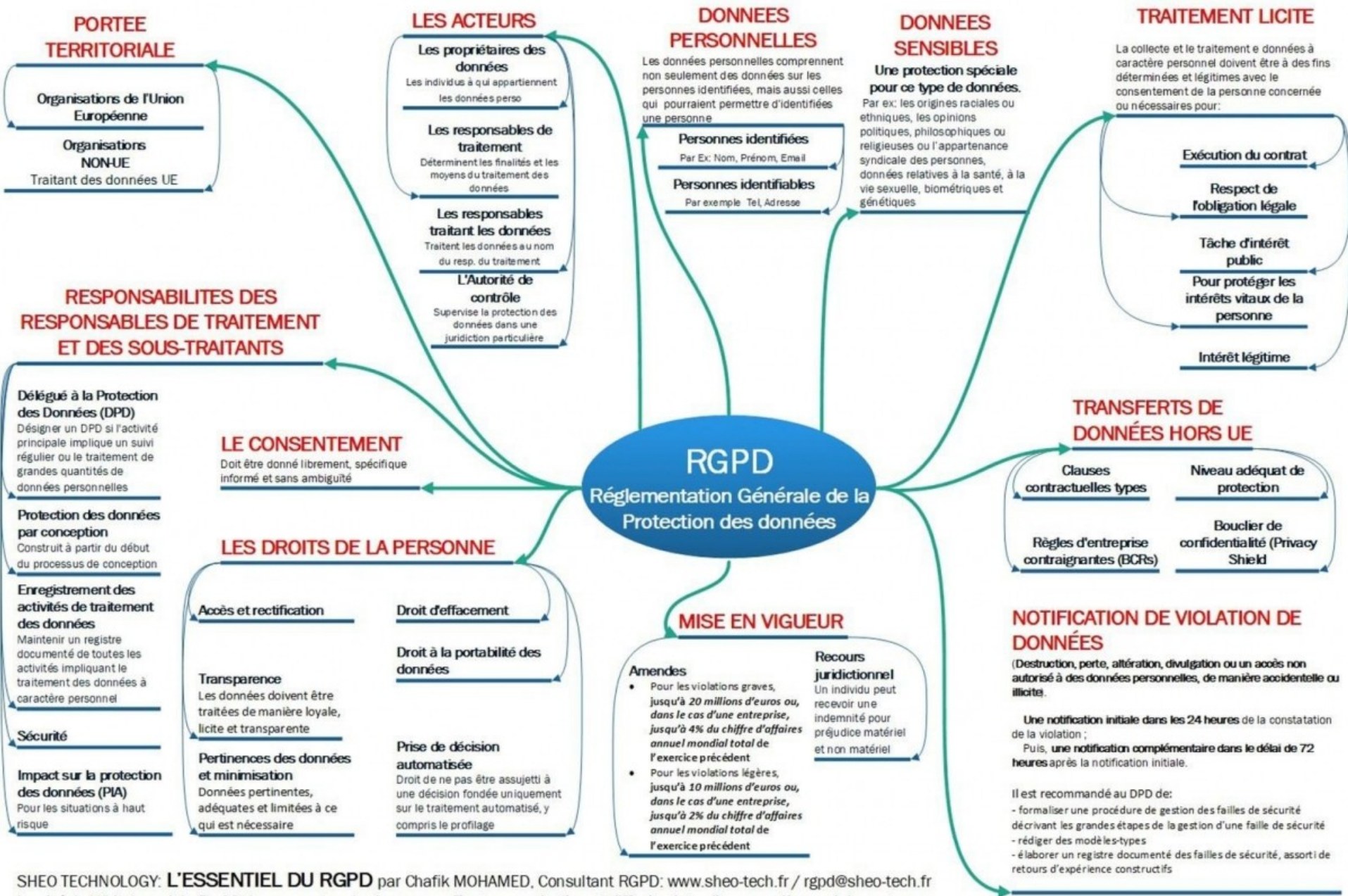


# Comprendre le RGPD en un clin d'œil

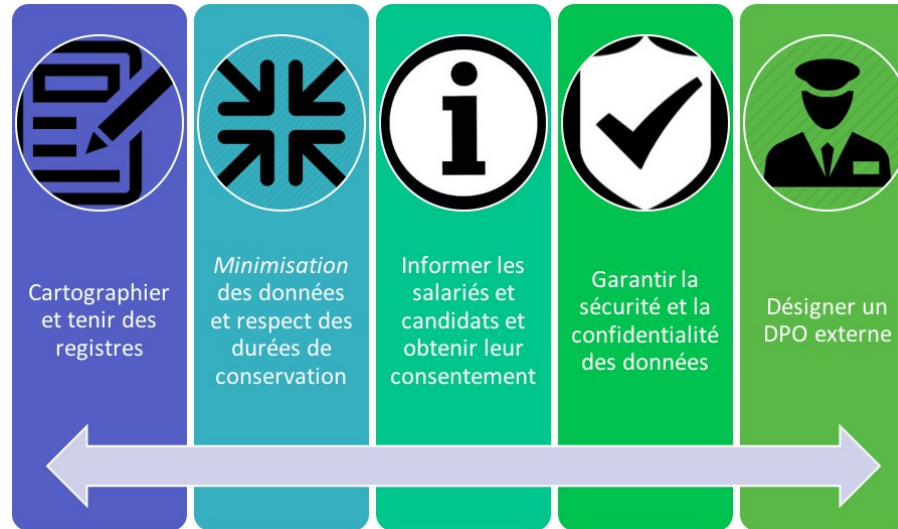




# CONSÉQUENCES DE L'APPLICATION DU RGPD



# CONSÉQUENCES DE L'APPLICATION DU RGPD



Les collectivités seront concernées par les trois grandes lignes de force du RGPD : le renforcement des droits des personnes, le basculement d'une logique de contrôle a priori vers une logique d'autocontrôle permanent, et le renforcement considérable du niveau des sanctions. Pour les collectivités, les manquements les plus graves seront sanctionnés par des amendes allant jusqu'à 20 millions d'euros.

*"On passe d'une obligation de moyens à une obligation de résultat. Nous n'avons plus le droit à l'erreur",* résume Patrick Chambet, RSSI à la Métropole Nice Côte d'Azur.

En cas de fuite de données ou de constatation d'un autre dysfonctionnement, la collectivité et le prestataire de service sont coresponsables : si le prestataire ne remplit pas ses obligations, la ville est responsable de ce manquement car elle aurait dû le repérer. Le prestataire acquiert un rôle obligatoire de conseil et d'alerte.

# ***RGPD : CONSEILS DE LA CNIL***



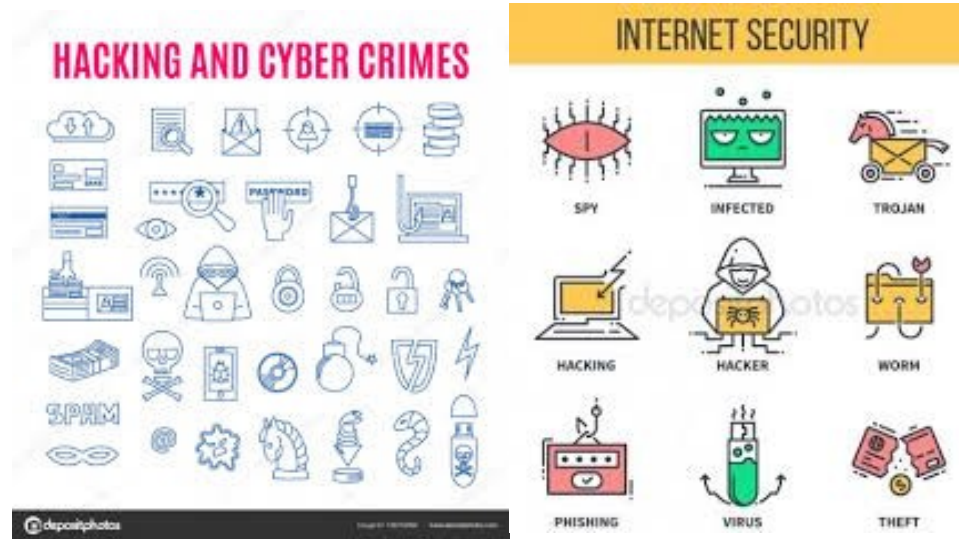
La CNIL énumère 6 bons réflexes à adopter :

- Ne collecter que les données nécessaires à l'atteinte des objectifs ;
- Être transparent ;
- Organiser et faciliter l'exercice des droits des personnes ;
- Fixer des durées de conservation ;
- Sécuriser les données et identifier les risques ;
- Inscrire la conformité dans une démarche continue.

<https://www.cnil.fr/fr/collectivites-territoriales>



# UNE LÉGISLATION ÉVOLUTIVE

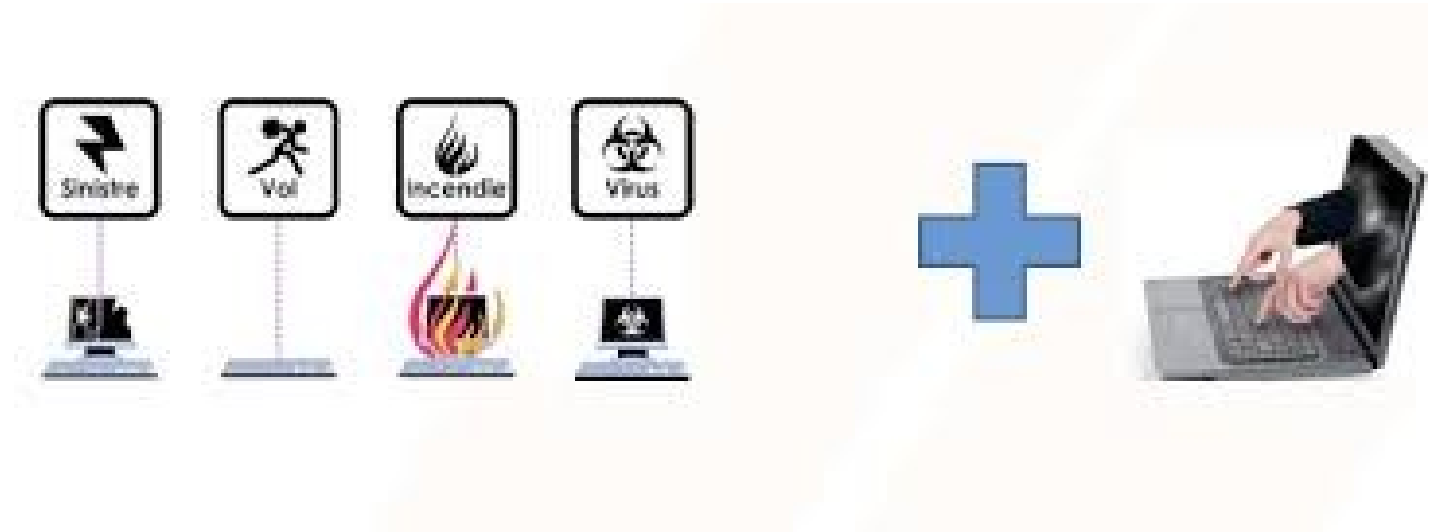


Les TIC ont émergé et sont de plus en plus appropriés par les magistrats qui ont pris conscience de la vulnérabilité des réseaux.

Les lois ont défini un nombre certain d'infractions, ce qui a fait augmenter le contentieux.

Elles ont aussi créé de nouvelles obligations légales : obligation de sécurité, désignation d'un responsable des traitements, durée de conservation des données, accès aux fichiers, déclaration des fichiers à la CNIL.

# LES RISQUES JURIDIQUES



L'émergence des TIC et leur installation dans l'entreprise ont révélé de nouveaux risques : usage de l'internet et de la messagerie électronique, risques nomades (portables, clés USB, réseaux sans fil), risques adjacents (PABX, internet des objets).

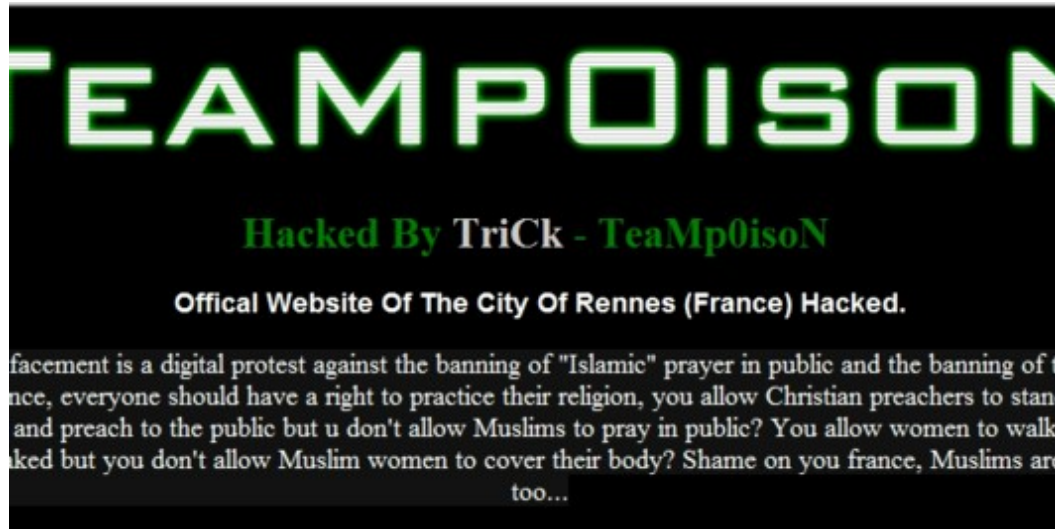
Le défaut de sécurisation du système d'information peut engager la responsabilité civile et pénale du dirigeant.

La justice s'intéresse à la faute commise mais aussi aux personnes qui auraient pu l'empêcher. La sécurisation du SI est donc un impératif pour le dirigeant d'organisation, quelle qu'elle soit.

Cf. jugement de l'Aquila.

# *LES VULNÉRABILITÉS*

# VULNÉRABILITÉS LOGICIELLES ET ORGANISATIONNELLES



Les menaces sont réelles : défiguration de site, récupération de données, prise de contrôle à distance, usurpation d'identité, dénis de service, etc.

Les portails internet sont particulièrement visés.

L'architecture et la supervision des SI sont souvent défailtantes : schéma directeur informatique, supervision des réseaux, infogérance, configuration des postes de travail, gestion des mots de passe, utilisation d'internet, sauvegardes, etc.

Cela traduit une insuffisante culture du risque.



# VULNÉRABILITÉS LOGICIELLES ET ORGANISATIONNELLES



Cybermalveillance\_FR

@cybervictimes

Suivre

**ALERTE** @Gendarmerie - Plusieurs cas de #phishing #OVH remontés également à @cybervictimes : les #cybercriminels ciblent #PME #CollTerr et réclament un paiement immédiat au risque de perdre la location de leur nom de domaine qui aurait expiré.

[facebook.com/16109865325615](https://facebook.com/16109865325615) ...

01:28 - 11 mars 2018

19 Retweets 2 J'aime



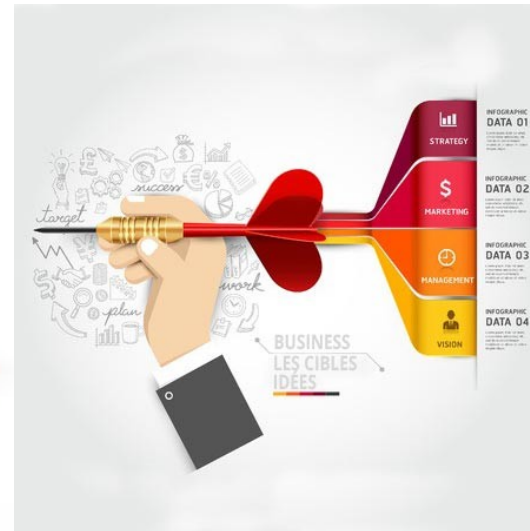
1

19

2



# PISTES D'OPTIMISATION



Définir et mettre en place une véritable politique de sécurité (rédaction d'une PSSI, de chartes d'utilisation des ordinateurs messageries et logiciels, définir la politique de sauvegarde des données, rédiger des plans de retour à l'activité, etc.).

Tester régulièrement les procédures et processus qui doivent être mis en œuvre.

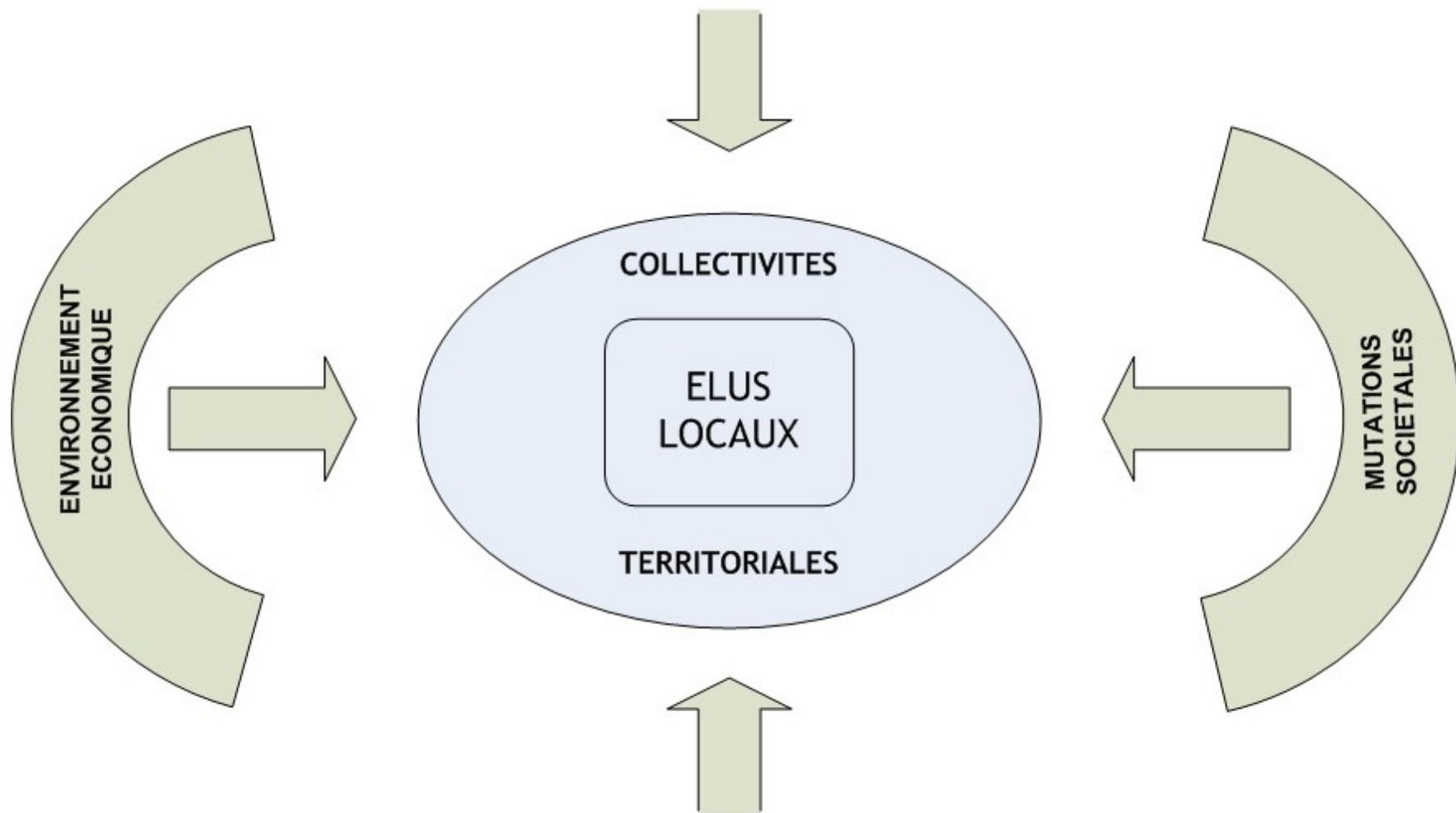
Être en lien avec les services de l'État (ANSSI).

L'exécutif local doit s'engager dans ce domaine pour le faire vivre.

# ***LA VALORISATION DES TERRITOIRES***

# LA QUADRATURE DE L'ELU LOCAL

TRANSFERT CROISSANT DE COMPETENCES

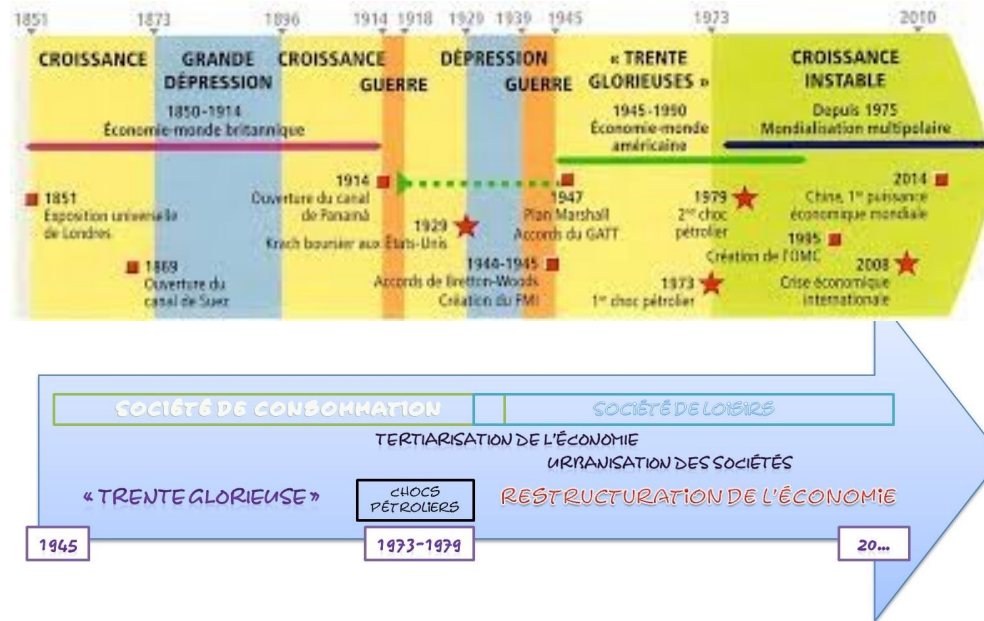


POLITIQUE PUBLIQUE  
D'OPTIMISATION BUDGETAIRE

# *LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES*



# LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIÉTALES



La consommation de masse a modifié le rapport avec l'environnement : plus de biens disponibles, plus de facilités de paiement (développement du crédit).

La mondialisation permet une offre plus variée à faible coût, par la diminution des coûts de transport, la réduction des délais, et la recherche de la satisfaction du client.

Les TIC permettent le dépassement de la frontière public – privé, voient émerger de nouveaux prescripteurs, et tablent sur le primat des émotions.

# ***DES MUTATIONS QUI ENTRENT DANS LE CHAMP PUBLIC***



La situation actuelle est inédite puisque la communication semble de plus en plus primordiale.

Le consumérisme entre dans les ressorts du citoyen qui peut choisir sa domiciliation en fonction des offres territoriales qui lui sont faites → avènement du sollicitoyen. Que deviennent l'intérêt général et le lien social ?

Les collectivités territoriales deviennent des fournisseurs de services (nouveau rapport au temps, réponses adaptées, exigence de proximité).

L'implication est donc nouvelle entre tradition, modernité, vitalité et recherche d'influence. Cf. Clint Eastwood élu maire de Carmel (USA).

# *L'INTELLIGENCE FINANCIÈRE*

# **L'INTELLIGENCE ET L'OPTIMISATION BUDGÉTAIRES**



L'environnement financier des territoires est en mutation (taxe d'habitation...) ce qui aura des conséquences économiques pour les élus qui devront boucler un budget sincère.

La question budgétaire est un nouveau défi pour les élus face au désengagement de l'État

Comment attirer sans verser dans l'illégalité ?

# ***LA VIGNETTE AUTOMOBILE***



Impôt créé en 1956 pour garantir un revenu minimum aux personnes âgées d'au moins 65 ans. Choix de le faire porter par les propriétaires d'automobiles, produits de luxe à l'époque. Suite à son introduction, la consommation automobile baisse et la perte de la TVA dépasse le produit de cet impôt.

En 1984, l'État transfère la recette de la vignette et la fixation de son montant aux départements.

De 1996 à 1999, la Marne fixe un prix de moitié inférieur à la moyenne des autres départements. Les immatriculations sont multipliées par 5.

Suppression en 2000 pour les véhicules particuliers.



*L'AVÈNEMENT DE L'ÉLU STRATÈGE*

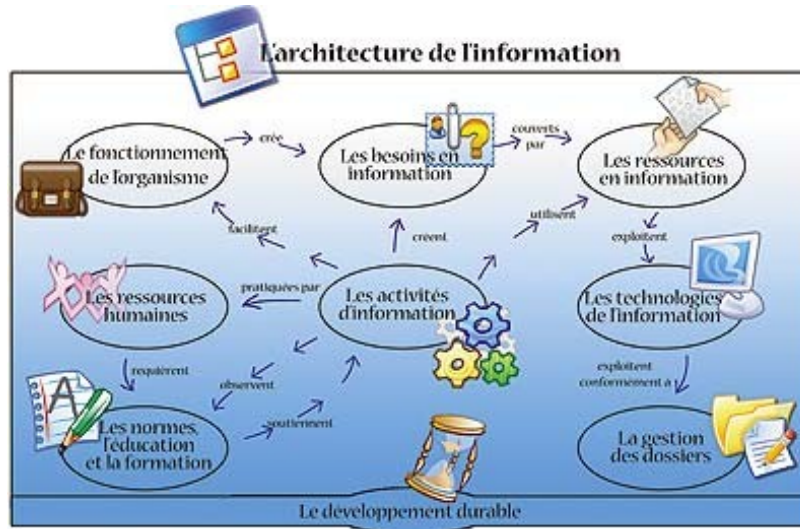
# L'ÉVOLUTION MANAGÉRIALE DE L'ÉLU



L'élu doit être capable de manager différemment : transversalement, par projets, en faisant évoluer son organisation, en choisissant des compétences...

Il doit décloisonner, viser la performance et la qualité de service, tout en utilisant au mieux les ressources de son environnement numérique.

# L'ÉLU GESTIONNAIRE DE L'INFORMATION



L'élu doit savoir organiser la collecte de l'information qui lui permettra de valoriser son territoire.

Elle proviendra du terrain (directement ou par des agents de contact, des questionnaires thématiques), des associations, de la presse écrite ou des sources ouvertes (internet, etc.), de salons foires ou rencontres spécialisées.

Il devra également détecter, analyser et comprendre les signaux faibles.

Et mettre en place une veille juridique et réglementaire, économique, sociétale (web et réunions de quartier), etc.

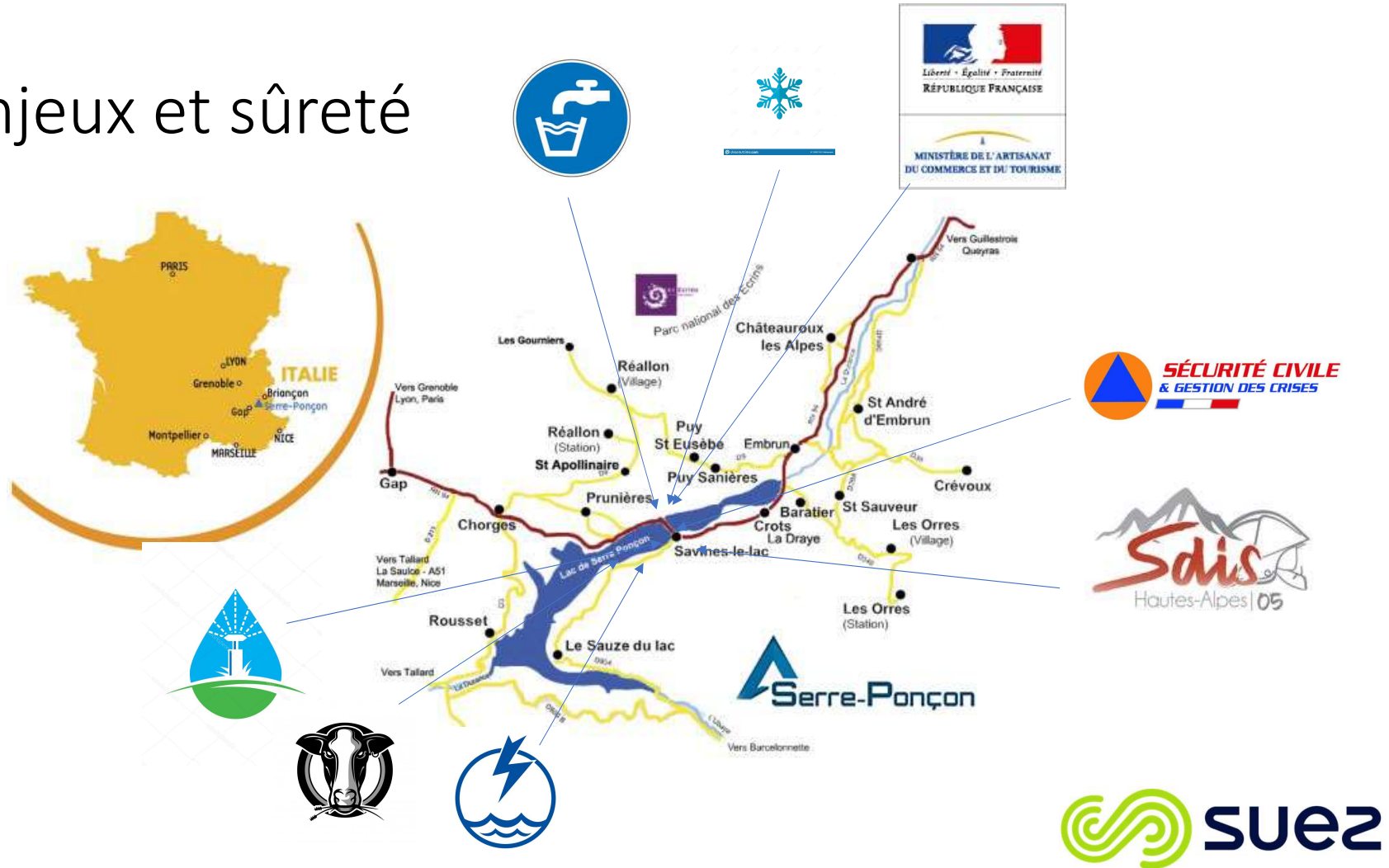


# ***L'ÉLU ET LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE***



# L'ÉLU ET L'EAU

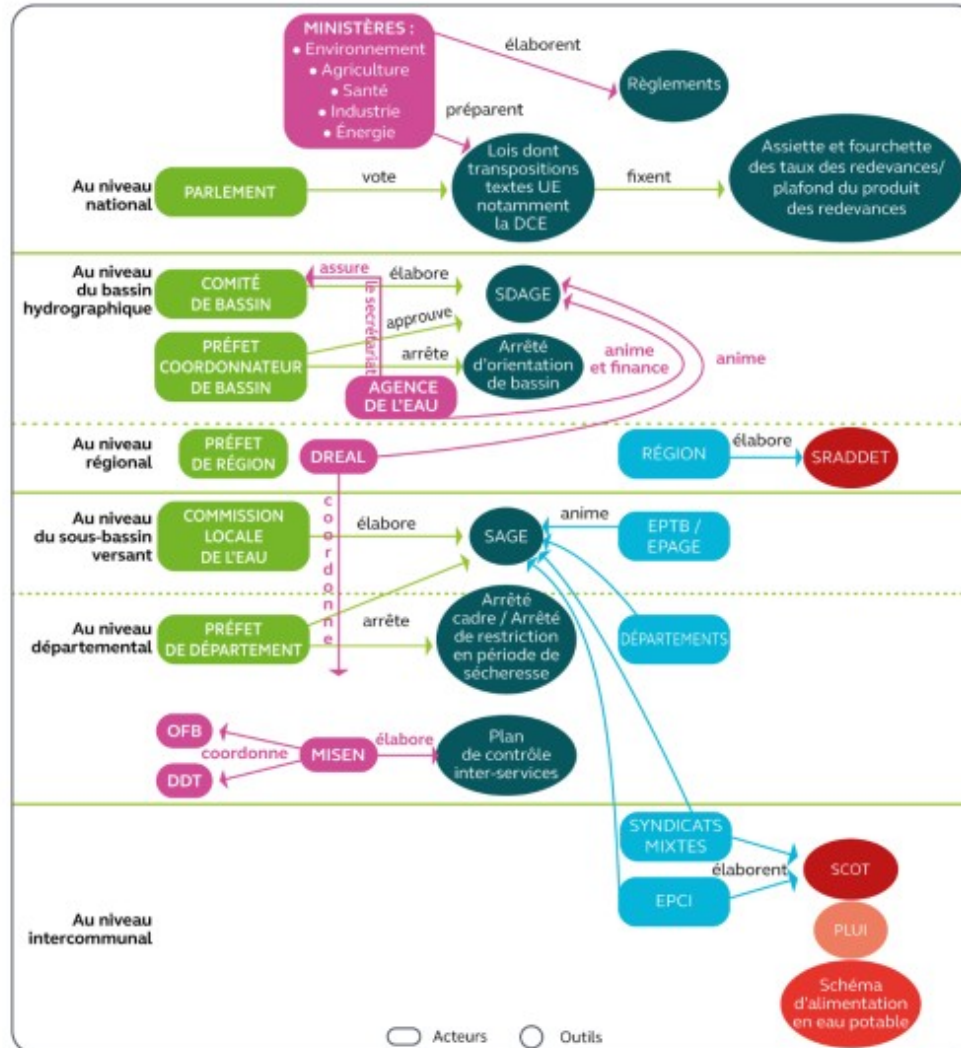
## Enjeux et sûreté



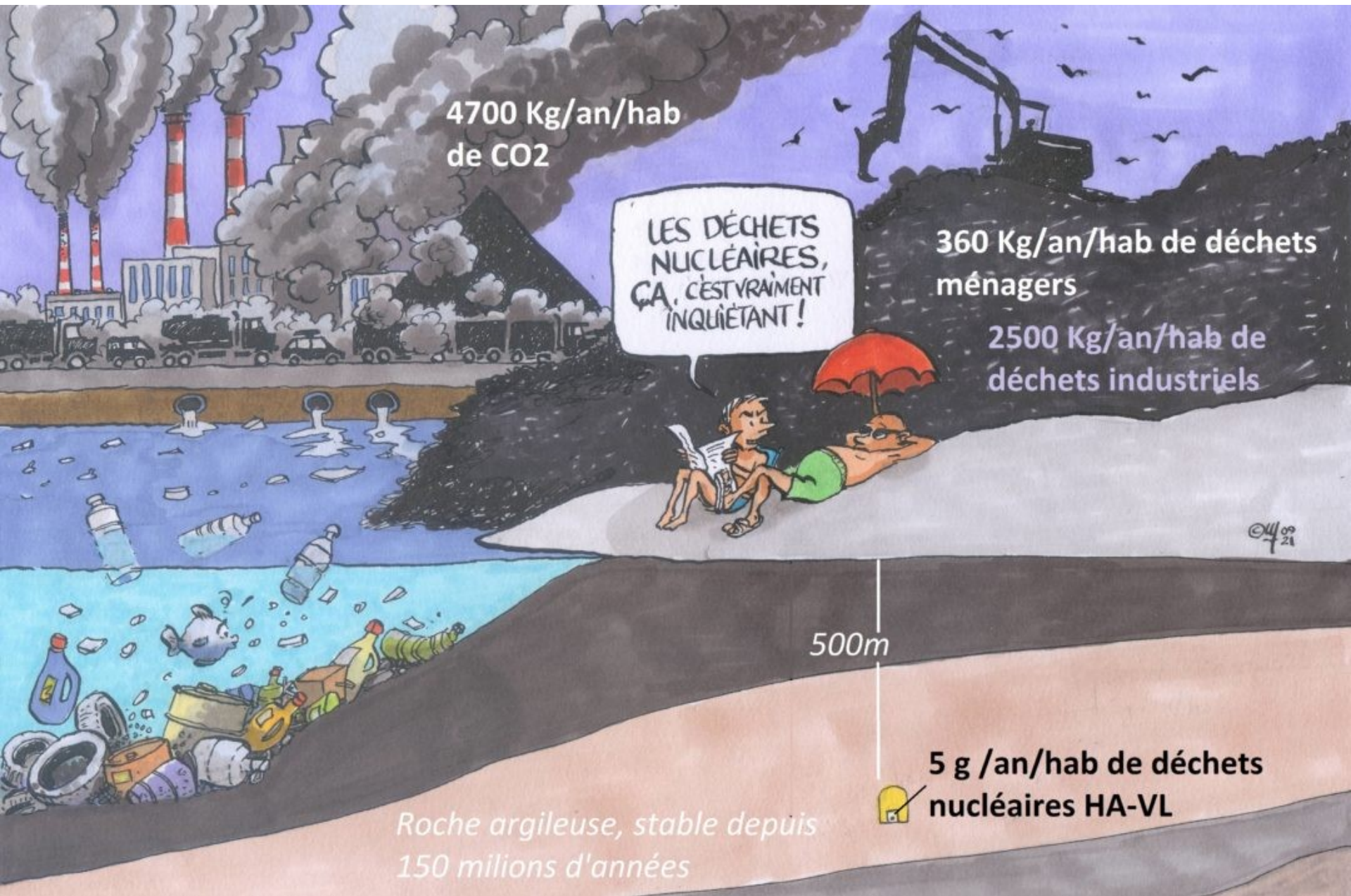


# L'ÉLU ET L'EAU

Schéma n° 2 : présentation simplifiée de la gouvernance de la politique de l'eau



# L'ÉLU ET LES DÉCHETS



4700 Kg/an/hab  
de CO2

LES DÉCHETS  
NUCLÉAIRES,  
ÇA, C'EST VRAIMENT  
INQUIÉTANT!

360 Kg/an/hab de déchets  
ménagers

2500 Kg/an/hab de  
déchets industriels

500m

5 g /an/hab de déchets  
nucléaires HA-VL

*Roche argileuse, stable depuis  
150 millions d'années*



# L'ÉLU ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

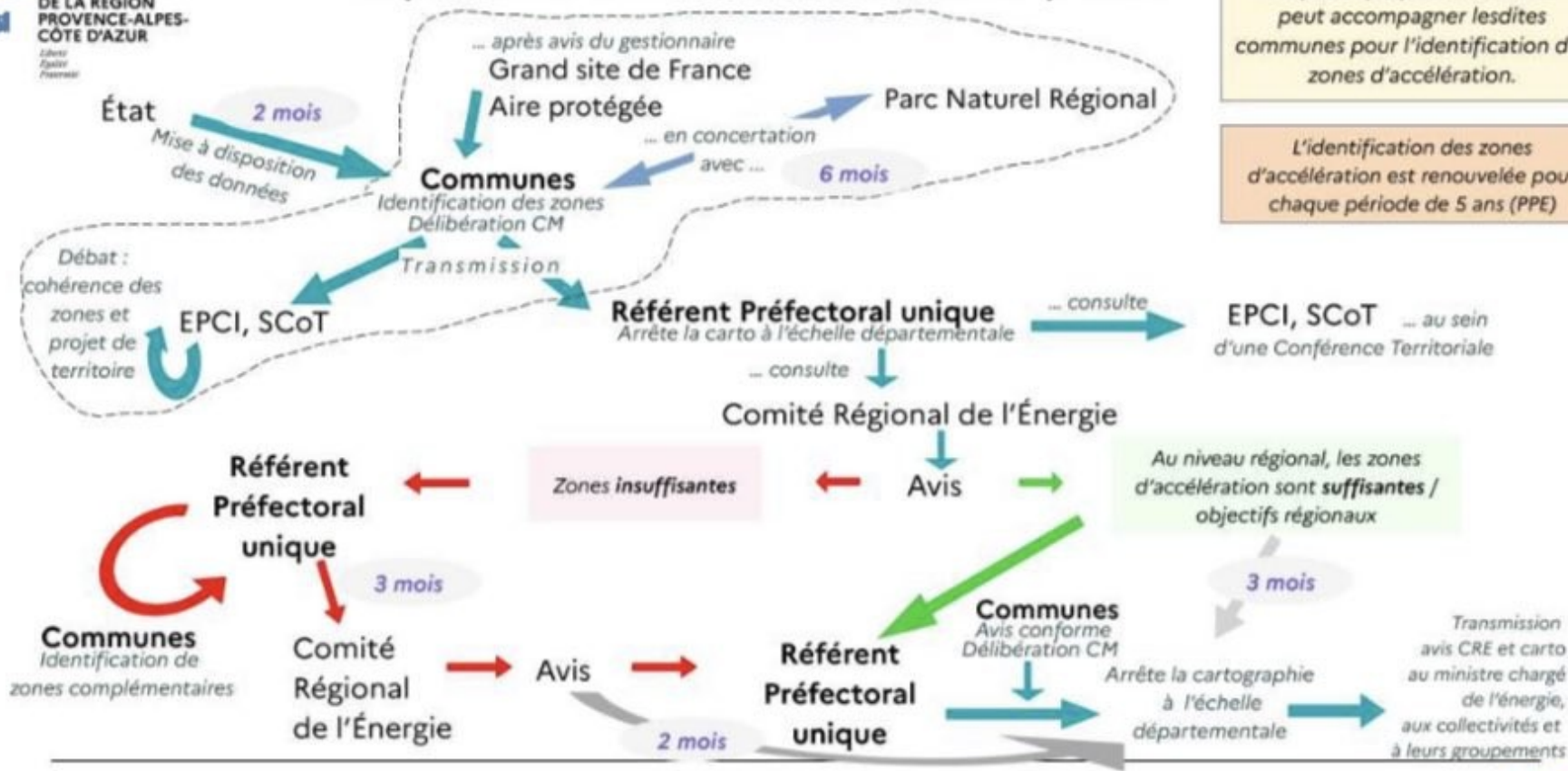
En un coup d'œil



## Le processus d'élaboration ... en un coup d'œil

Le référent préfectoral ou l'EPCI peut accompagner lesdites communes pour l'identification des zones d'accélération.

L'identification des zones d'accélération est renouvelée pour chaque période de 5 ans (PPE)



# ***LA TRANSFORMATION DE L'ÉLU***



L'élu devient, comme ses représentants, un prestataire de services.

Il doit donc pouvoir :

anticiper et réagir ;

être un véritable gestionnaire de risques ;

avoir un management adapté aux attentes et à l'époque.

*LE PLAN D'ACTION DE  
VALORISATION TERRITORIALE*



# ÉTABLIR LA CARTOGRAPHIE ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE



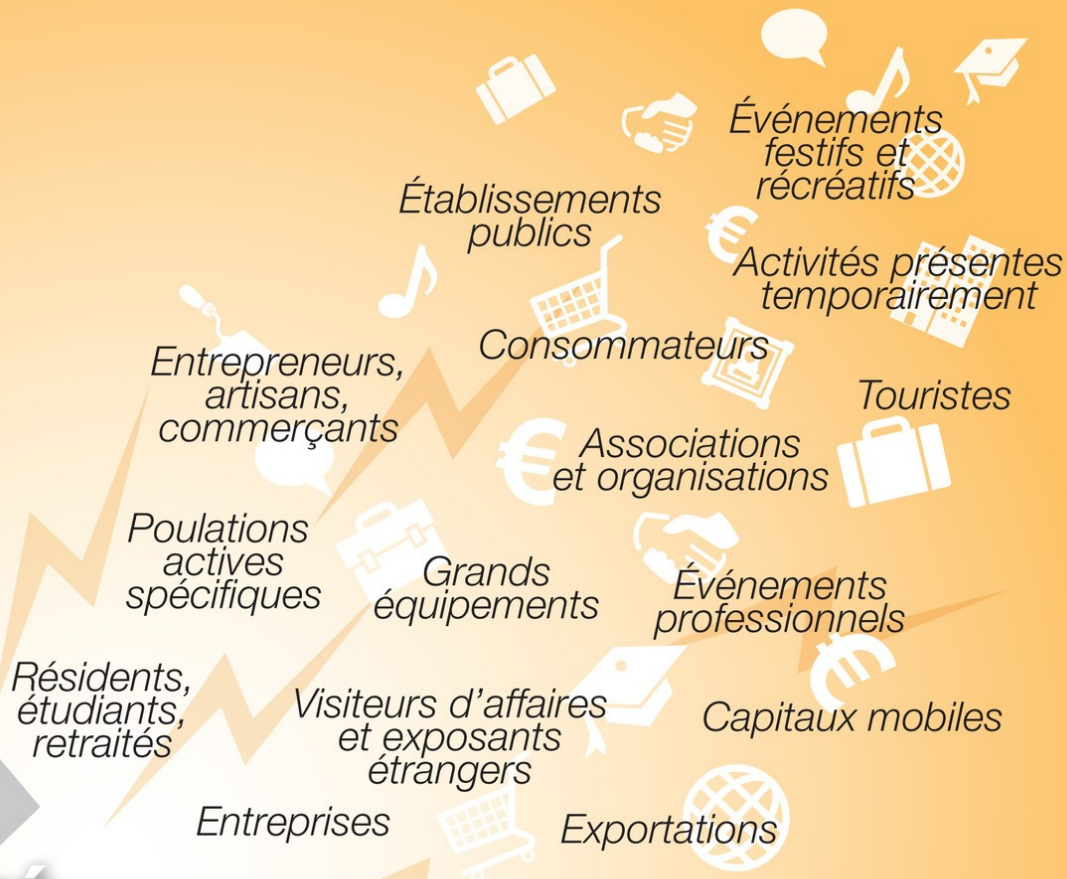
Répertorier l'ensemble des acteurs économiques, déterminer leurs facteurs différenciant, leur poids relatif dans l'économie actuelle et future.

Valoriser l'espace économique local par des partenariats innovants et en protégeant le potentiel économique.

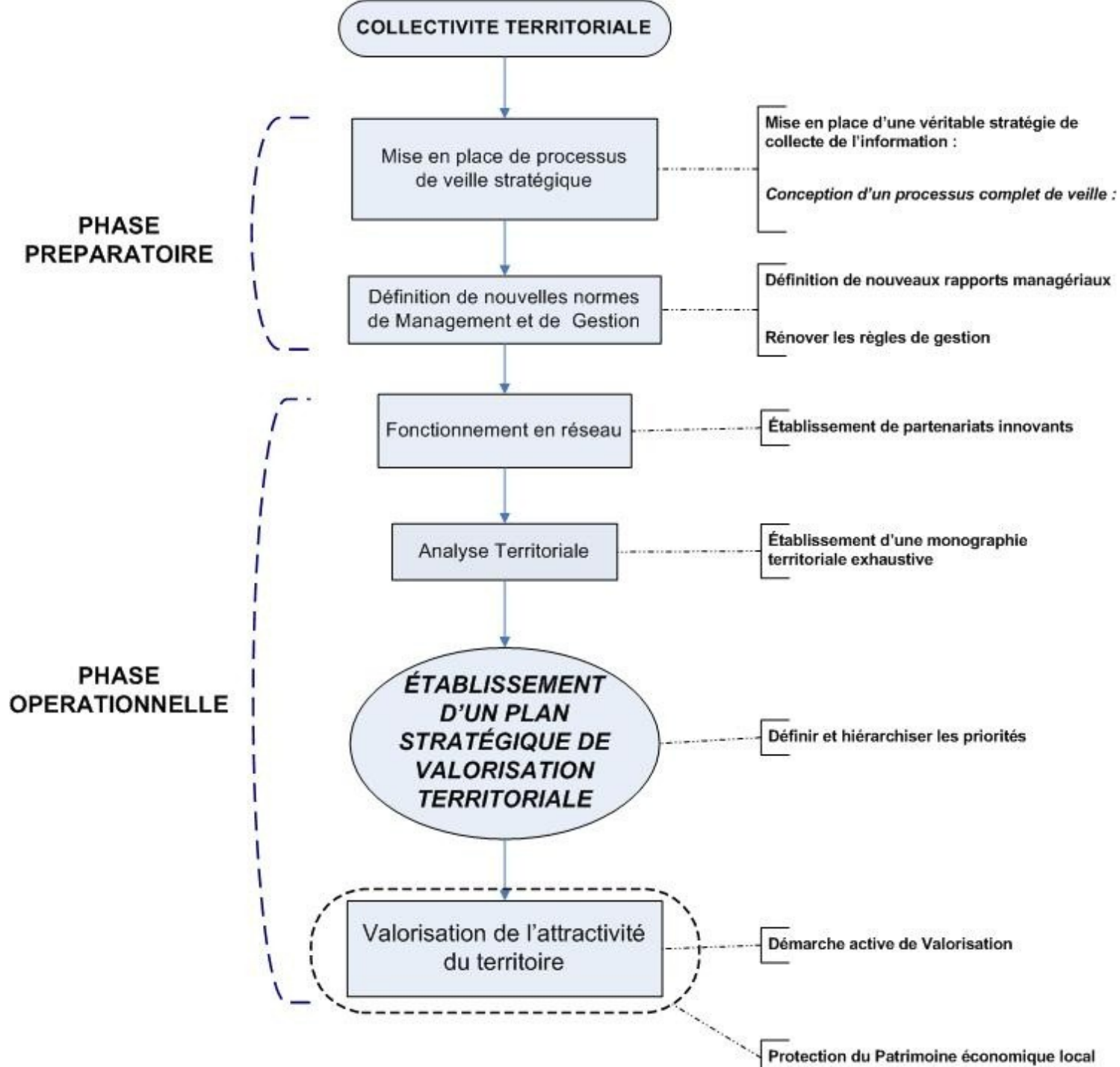
Révéler l'attractivité du territoire auprès des institutions et des acteurs économiques.

Former les fonctionnaires territoriaux et les élus.

# ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE



**15** marchés principaux à appréhender pour mettre en oeuvre un **marketing territorial efficace**





# Complexité de l'IE

	Veille	Protection	Influence
Niveau international	Renseignement Offensif (réseau, écoute, espionnage)	Secret, Classification, Cloisonnement	Infoguerre (Soft law, normes RSE), Négo OMC
Niveau État-nation	État « Broker » Statistique	Contre Ingérence Protection patrimoine	Lobbying européen
Niveau Territorial	Veille territoire	Technologies stratégiques, sensibles, duales...	Attractivité, lobbying national et européen
Niveau Entreprise	Veille stratégique	Propriété intellectuelle (marque, brevet) Contre-mesures	Image Lobbying

# UNE COLLECTIVITÉ PEUT-ELLE ÊTRE UNE MARQUE ?



En 2009, la municipalité de Laguiole entend déposer un nouveau logo avec son nom auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). Mais un tiers bloque la procédure. Il revendique ses propres droits sur ce nom enregistré comme marque, empêchant la commune de l'utiliser à sa guise.

Deauville a choisi dès 1998 de protéger son nom en le déposant comme marque. « *Nous ne voulions pas que le nom Deauville soit utilisé à contresens de l'image de la ville* », explique Philippe Augier, le maire. Mais ce n'est qu'en 2007 que la collectivité a entrepris de valoriser sa marque. « *Nous avons souhaité en maîtriser la commercialisation et mettre en place une veille active pour la protéger* », indique le maire. Aujourd'hui, « Deauville » est déposé en France, en Chine, au Japon, au Brésil et en Inde.



# LE LOBBYING DES COLLECTIVITÉS



19/05/2022 : Avec l'ouverture de sa très attendue Cité internationale de la gastronomie, la discrète capitale de la Bourgogne-Franche-Comté s'affirme comme la destination œno-gastro-touristique française du moment. On y file pour un week-end au menu bien rempli. (Le Figaro)

Au lendemain de l'inauguration de sa Cité internationale de la gastronomie, la ville d'art et d'histoire postée aux portes de prestigieux vignobles se sent de nouveau pousser des ailes. (...) La chaîne américaine CNN ne s'y est pas trompée qui a classé Dijon à la sixième place de son top 10 des destinations à voir dans le monde en 2022 ! Partie intégrante du périmètre des «Climats du vignoble de Bourgogne» inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco, située au kilomètre zéro de la route des grands crus et au départ de la Vallée de la gastronomie, très bientôt siège de l'Organisation internationale de la vigne et du vin, sorte d'ONU du vin, elle recèle un centre historique remarquable parmi les plus importants de France où 3000 édifices de toutes les époques se superposent.



